



© Gilles Raynaldy

**Recrutez un·e apprenti·e
architecte!**
**Contribuez à la formation
des professionnels
de demain au rythme
de 3 jours en entreprise,
2 jours à l'école.**

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**

L'apprentissage est une voie de transmission des savoirs et des savoir-faire. Il permet aux entreprises de participer à la création d'un vivier de compétences à court, moyen et long termes.

L'organisation des formations permet aux apprenti-es une progressivité des apprentissages via des allers-retours entre les apports théoriques et leur expérience professionnelle.

L'École

École publique, elle est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture françaises relevant du ministère de la Culture et de l'Enseignement supérieur. Depuis 2020, elle est établissement composante de l'Université Gustave Eiffel.

Pédagogie

Un rythme d'alternance adapté

- jours en entreprise : lundi, mardi, mercredi
- jours de formation à l'école : jeudi et vendredi
- quelques semaines à l'école
- quelques semaines en entreprise
- temps de travail effectif : 35 heures par semaine (école + entreprise).

Recrutez un-e étudiant-e en licence 3

- contrat d'un an avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet d'architecture est dispensé dans des groupes de projet dédiés à l'apprentissage

Recrutez un-e étudiant-e en master 1

- contrat de deux ans (durée du master) avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet est réparti dans les quatre filières de master, en même temps que les étudiants du cursus classique.

L'apprentissage en pratique

En recrutant un-e apprenti-e, votre entreprise bénéficie :

- d'une réduction des cotisations sur les bas salaires (de l'apprenti),
- d'aides élargies et de dispositifs de soutien en cas d'embauche d'un travailleur handicapé,
- de l'aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage*.

Étudiant-e salarié-e

L'étudiant-e est considéré-e comme un-e salarié en formation au sein de votre entreprise. Il ou elle est rémunéré-e également lorsqu'il suit ses cours théoriques à l'école. Au même titre qu'un-e salarié-e, il ou elle possède des droits et des obligations (contrat de travail, période d'essai de 45 jours, visite médicale d'embauche, congés payés) et certains avantages selon les conventions collectives (cartes restaurants, remboursement du passe Navigo...).

Un contrat tripartite

Le contrat (Cerfa) est établi entre l'employeur, l'apprenti-e et le CFA Descartes, partenaire de l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est (Ensa Paris-Est) et porteur de la formation.

* aide financière de l'État s'élevant à 6000 euros pour financer la première année du contrat.

Un calendrier pédagogique adapté

Le contrat suit le calendrier de formation. Il ne peut donc pas finir avant la date de fin de la formation, au début du mois.

Un encadrement adapté

Chaque étudiant-e est suivi-e par deux encadrants : le maître d'apprentissage (au sein de l'entreprise) et le tuteur académique (à l'École). Le maître d'apprentissage définit ses activités et missions au sein de l'entreprise. Le tuteur académique s'assure de vérifier la cohérence et l'adéquation entre les missions de l'apprenti-e au sein de l'entreprise et le métier d'architecte ou à sa complémentarité dans le cas d'une entreprise de maîtrise d'ouvrage ou d'un BET. Des échanges sont organisés au cours de l'année entre l'étudiant, le maître de stage et le tuteur académique afin de s'assurer de l'adéquation entre les deux volets de la formation et de l'intégration de l'étudiant au sein de l'entreprise.

Des coûts et des risques maîtrisés

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO dont vous dépendez*. Ainsi, le seul coût supporté par votre entreprise est le salaire de l'apprenti-e. Il est fixé par un barème indiquant le montant minimum de la rémunération correspondant à un pourcentage du Smic :

de 18 à 20 ans :

51 % en master et 67 % en licence

de 21 à 25 ans :

61 % en master et 78 % en licence

à partir de 26 ans : 100 %.

Comment recruter ?

1. Manifestez votre intérêt en adressant un courriel à apprentissage@paris-est.archi.fr en précisant la formation et les missions qui seraient confiées à l'apprenti-e,
2. Rencontrez les candidat-es dont le profil correspond à vos attentes,
3. Établissez le contrat.

Pour plus de renseignements

École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

paris-est.archi.fr/formations/apprentissage

Contact

apprentissage@paris-est.archi.fr

CFA Descartes

cfadescartes.fr/entreprises

Contact alternance

relation.entreprises@cfadescartes.fr

01 64 61 48 16

Service contrat du CFA

contrats@cfadescartes.fr

01 64 61 48 12

* OPCO des entreprises de proximité (agences d'architecture) ou OPCO Atlas (bureaux d'études, etc.).

Agences qui accueillent nos étudiant·es apprenti·es

Abinal & Ropars
AC BS
Aéroports de Paris
AKR architecture
Altitude 35
ANDMA
ANMA
Anyoji Beltrando
Archiducs
Architecture Lien Territoire
AREP
Atelier de Chézy
Atelier Florent Clier
Atelier Georges
Atelier Hoze
Atelier Jean Chevalier
Atelier Julien Boidot
Atelier Philippe Madec
Atelier Touchard
Ateliers Lion associés
Aurélie Barbey architecte
Baumschlager Eberle
Belval & Parquet
Benoit Rotteleur architecte
C&E ingénierie
Coldefy
Collet et Muller Architectes
D&A SELAS d'architecture
DATA Architectes
DE-SO
Dumont Zéphir
EXP Architectes
FAY Architecture
Gelin Lafon
Haiku Architecture
Jagg
Jean-François Blassel Architecte (SPAN)
Leclercq associés
Lecœur Etuman
Maestra architecture
Mersi
MGAU
Minuit
Monica Donati associés
Mu Architecture
Oyapock Architectes
Philippe Prost Atelier d'architecture
Puech & Savoy Architectes
Relier architecture
rerum
Richez Associés
SCAU
Seura
Seyler-Lucan Architectes
soplo
Sylvie Solvet Architecte
Ville de Paris
Vincent Gillot Architecture
Vincent Gloria & Loïc Levisalles

Nos formations en apprentissage bénéficient de la certification Qualiopi et du soutien de nos partenaires : Ministère de la Culture, CFA Descartes, Conseil de l'Ordre des architectes, Ordre des architectes d'Île-de-France, Branche Architecture (label formation), Syndicat de l'architecture, Unsa et l'union des architectes.

Contact

Tania Crosson
T. +33 (0)1 60 95 84 31
apprentissage@paris-est.archi.fr

Adresse

12 avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne
paris-est.archi.fr